

20.11.2012 - 11:04 Uhr

Première ronde des négociations de la CCT de l'industrie MEM Points de tension : salaires minimaux et horaire de travail

Zürich (ots) -

Le 19 novembre a eu lieu la première ronde des négociations pour le renouvellement de la CCT de l'industrie MEM. En raison de la situation économique difficile, les négociations n'ont pas été de tout repos, comme on pouvait s'y attendre. Les positions des différents participants, Employés Suisse, Unia, Syna, SEC Suisse, ASC et Swissmen diffèrent encore largement

Pour Employés Suisse, il est clair que les salaires doivent être fixés au niveau de l'entreprise. « Fixer des standards minimaux risque de conduire à un nivellement par le bas des salaires » déclare Benno Vogler, président d'Employés Suisse. L'étude sur la classe moyenne publiée très récemment par Avenir Suisse confirme que les salaires de la classe moyenne ont moins augmenté ces dernières années.

Employés Suisse veut aussi maintenir l'acquis des 40 heures de travail par semaine. Une augmentation de l'horaire de travail peut seulement être une option en cas de crise. « Elle doit être limitée dans le temps » souligne Benno Vogler. L'article de crise (Art. 57 de la CCT) peut être gardé selon Employés Suisse, mais il doit être clarifié et simplifié.

Les participants se sont aussi mis d'accord pour former un groupe de travail pour traiter de la question de la flexibilisation de l'horaire de travail et de la Work-Life Balance. Le groupe de travail est chargé d'analyser et de concrétiser la question.

Employés Suisse souhaite maintenir dans les prochaines négociations les bons standards actuellement en vigueur dans la CCT. L'association va dans ce but défendre la déclaration de force obligatoire de la CCT.

Contact:

Benno Vogler, président d'Employés Suisse, natel 079 379 74 30

Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, 044 360 11 21, natel 076 443 40 40

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100728661> abgerufen werden.